



assurance d'un prêt immobilier

Par **Clotilde De Rycke**, le 17/04/2011 à 14:57

Bonjour,

Lors de la demande d'un prêt immobilier auprès de la BNP j'ai rempli et signé un premier dossier d'assurance (demande d'adhésion au contrat d'assurance) pour notre prêt immobilier en ne signalant aucun problème particulier. 4 jours après, incidemment, on me découvre un nodule à la thyroïde, donc je passe très vite une échographie qui révèle un nodule, quelques jours après je fais une ponction et une opération d'urgence est décidée. Avant l'opération et vu la proximité des dates, je décide de prévenir la BNP de mon problème me disant qu'en cas de cancer suspecté ils ne pourraient pas se retourner contre moi, je prends donc rendez-vous avec ma conseillère qui me dit alors qu'il fallait qu'elle récupère l'ancien dossier et qu'elle m'en fasse remplir un autre en signalant le nodule et l'opération prévue. Je ne m'attendais pas du tout à cela mais, j'ai fait ce qu'elle a dit sans me renseigner, j'avais autre chose à faire! J'ai donc signé un 2ème questionnaire de santé environ un mois après, juste avant l'opération. S'en est suivi un retard de 2 mois pour le prêt, je reçois un courrier de cardif me demandant toutes les analyses histologiques et compte-rendu opératoire. En gros, on ne vous assure que si vous prouvez que vous n'avez pas un cancer!! Ma question est la suivante: est-il légal que ma conseillère me fasse signer un 2ème dossier alors que j'ai de quoi prouver que j'avais signé le premier en toute bonne foi? On m'a dit après que cette procédure était plus que douteuse, j'aimerais savoir si c'est vrai, d'avance merci. Salutations

Par **question de droit**, le 17/04/2011 à 15:01

Je dirai qu'au moment de signer la première déclaration, vous avez été de bonne foi et n'auriez pas du re-signer un deuxième formulaire auprès de l'assurance.

Avez vous transmis les documents réclamés par Cardif? avez-vous eu votre prêt?

Par **Clotilde De Rycke**, le 17/04/2011 à 15:31

Oui j'ai tout transmis, j'ai eu le prêt avec une exception: les problèmes liés à la thyroïde que je n'ai plus mais j'ai actuellement d'autres problèmes avec ma banque qui ne me fait pas de cadeaux c'est pourquoi j'aimerais avoir des informations sur la légalité de leurs procédures car ils peuvent eux aussi commettre des erreurs!!

Par **joulanga**, le **18/04/2011** à **10:39**

Bonjour,

Normalement avec les dates des vos rendez-vous médicaux ainsi que celles des diagnostic, vous devriez pouvoir montrer que vous avez rempli votre questionnaire de bonne foi. Ce genre de pratique est très douteuse en effet. Normalement, avec la loi Lagarden vous pourriez aussi solliciter d'autres assureurs.

Cdt

Sources:

<http://www.loi-lagarde.com/assurance-emprunteur/>

<http://www.ascourtage.fr/assurance-credit/loi-lagarde-2011-pour-votre-assurance-de-pret-immobilier.html>

Par **Clotilde De Rycke**, le **18/04/2011** à **11:56**

Merci de votre réponse, j'ai écrit au médiateur de ma banque mais il ne m'a donné aucune réponse sur la légalité des procédures effectuées.